

—Monsieur Michel Bonsaint, représentant du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO;

—Madame Marie-Ève Lavolette, coordonnatrice en relations intergouvernementales canadiennes Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

—Madame Anne Rhéaume, coordonnatrice des affaires de l'UNESCO, ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

QUE le représentant du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO, monsieur Michel Bonsaint, dirige la délégation officielle du Québec au Forum des ministres de la Culture qui se tiendra le 19 novembre 2019;

QUE la délégation officielle du Québec soit composée, outre le représentant du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO, de :

—Madame Anne Rhéaume, coordonnatrice des affaires de l'UNESCO, ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

QUE les délégations officielles du Québec à la réunion de haut niveau des ministres de l'Éducation sur l'inclusion et la mobilité dans l'enseignement supérieur, à la Commission Éducation de la 40^e session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ainsi qu'au Forum des ministres de la Culture soient mandatées pour exposer les positions du gouvernement du Québec et aient pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts de ce gouvernement, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

71502

Gouvernement du Québec

Décret 1112-2019, 6 novembre 2019

CONCERNANT la nomination de monsieur Philippe Rivet-Gagné comme président-directeur général adjoint du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par

l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2), le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue est un établissement fusionné;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 32 de cette loi, le président-directeur général est responsable de l'administration et du fonctionnement du centre intégré de santé et de services sociaux ou de l'établissement non fusionné dans le cadre de ses règlements;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 33 de cette loi, le président-directeur général peut être assisté par un président-directeur général adjoint nommé par le gouvernement, sur recommandation du ministre, à partir d'une liste de noms fournie par les membres du conseil d'administration;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 34 de cette loi, le gouvernement détermine la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président-directeur général adjoint;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 36 de cette loi, le mandat du président-directeur général adjoint est d'une durée d'au plus quatre ans;

ATTENDU QUE le nom de monsieur Philippe Rivet-Gagné fait partie de la liste requise par la loi;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Santé et des Services sociaux :

QUE monsieur Philippe Rivet-Gagné, directeur de la protection de la jeunesse et directeur provincial, Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, soit nommé président-directeur général adjoint du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue pour un mandat de quatre ans ans à compter du 7 novembre 2019 au traitement annuel de 140 564\$;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des présidents-directeurs généraux et des présidents-directeurs généraux adjoints à temps plein des centres intégrés de santé et de services sociaux, des établissements regroupés et des établissements non fusionnés adoptées par le gouvernement par le décret numéro 60-2018 du 7 février 2018 et les modifications qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Philippe Rivet-Gagné comme président-directeur général adjoint du niveau 5.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

71503